

Département du
Rhône

Canton de
L'Arbresle

Commune de
Fleurieux sur l'Arbresle

Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20250512-arrete-2025-36-AI
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-égalité-Fraternité

2025-36 ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT

Le Maire de la Commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 ;
VU la délibération 2024-22 du 24 juin 2024 fixant à cinq le nombre d'adjoints au Maire ;
VU le procès-verbal de l'élection des adjoints en date du 24 juin 2024 constatant l'élection de Monsieur Aymeric GIRARDON en qualité de premier adjoint au Maire ;
VU l'arrêté 2024-41 en date du 30 juillet 2024 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Aymeric GIRARDON ;
VU l'arrêté 2025-35 en date du 30 avril 2025 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Aymeric GIRARDON ;

Considérant qu'en application de l'article L2122-18 du CGCT, le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation de fonctions et de signature à Monsieur Aymeric GIRARDON, premier adjoint au Maire ;
Considérant que l'arrêté 2025-35 contient une erreur qu'il convient de corriger ;

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté 2025-35 du 30 avril 2025 est abrogé.

ARTICLE 2 : l'arrêté 2024-41 du 30 juillet 2024 est abrogé.

ARTICLE 3 : A compter du 12 mai 2025, délégation de fonctions est donnée à Monsieur Aymeric GIRARDON, premier adjoint au Maire, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- Gestion de tous les dossiers en lien avec l'agriculture et l'environnement ;
- Gestion de tous les dossiers en lien avec l'aménagement de l'espace public / la voirie, réseaux, divers (VRD) / la sécurité routière ;
- Gestion de tous les dossiers en lien avec l'urbanisme.

ARTICLE 4 : Monsieur Aymeric GIRARDON, premier adjoint, reçoit délégation pour la signature de tous les documents se rapportant à l'objet de ces trois délégations, à savoir :

1/ Dans le domaine de l'agriculture et l'environnement :

- Tous les devis, courriers, factures jusqu'à hauteur de 10 000,00 € TTC ;

2/ Dans le domaine de l'aménagement de l'espace public / la voirie, réseaux, divers (VRD) / la sécurité routière :

- Tous les arrêtés de voirie, devis, courriers, factures jusqu'à hauteur de 10 000,00 € TTC ;
- Tous les documents se rapportant à l'arrêt et la modification de l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

3/ Dans le domaine de l'urbanisme :

- La délivrance des autorisations et/ou des refus du droit des sols comme les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables, les permis de construire et permis d'aménager (initial, modificatif, de transfert) ;
- Les notices de renseignements d'urbanisme, le contrôle des déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux, les attestations, courriers et documents en lien avec les autorisations de travaux ;
- Les attestations, devis, courriers, factures jusqu'à hauteur de 10 000,00 € TTC, en lien avec le Plan Local d'Urbanisme.

4/ Monsieur Aymeric GIRARDON, premier adjoint, reçoit également délégation pour la signature des documents financiers ci-dessous :

- Signature des mandats (ordinaires et/ou annulatifs) et des titres (ordinaires et/ou annulatifs) émis pour le budget principal de la commune ;
- Signature des bordereaux de mandats (ordinaires et/ou annulatifs) et des bordereaux de titres (ordinaires et/ou annulatifs) émis pour le budget principal de la commune.

Chaque document signé par l'adjoint sera précédé de la mention « Pour le Maire, l'adjoint délégué ».

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé ;
- publié sur le site internet de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle ;
- inscrit au registre des actes de la mairie.

Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet du Département du Rhône ;
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Fleurieux sur l'Arbresle, le 12 mai 2025

Notifié le 12/05/2025
Signature de l'intéressé

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Le Maire,
Diogène BATALLA